

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 282-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.353

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Wenger (Spiez, PEV) (porte-parole)

Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)

Rüegsegger (Riggisberg, UDC)

Knutti (Weissenburg, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 28.11.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Imposer le bois dans la structure portante du campus bernois de la BFH

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'employer systématiquement du bois – un matériau de construction respectueux du climat – dans la structure portante des bâtiments ;
2. de réaliser la structure portante, ainsi que les murs, les plafonds et la toiture du campus bernois de la BFH intégralement en bois ;
3. d'impliquer des professionnel-le-s qui ont de l'expérience dans la construction en bois.

Développement :

Le canton de Berne mise sur le bois depuis une vingtaine d'années pour réaliser les structures portantes de ses grands bâtiments. Précurseur dans la construction respectueuse du climat, il économise des millions de francs de coûts d'exploitation chaque année en raison des économies de chauffage ainsi réalisées.

L'Office des immeubles et des constructions (OIC) s'est fixé pour objectif en 2003 d'utiliser au moins 1500 mètres cubes de bois par an dans la construction, ce qu'il est parvenu à faire de manière exemplaire ces dernières années.

Depuis 2019 toutefois, le canton de Berne s'écarte de cette ligne en prévoyant de nouveau des structures portantes en béton armé et en acier. Or ces matériaux présentent un défaut inhérent qu'on ne parvient pas à corriger : leur production émet de grandes quantités de CO₂. Le béton armé produit 500 kg de CO₂ par mètre cube et l'acier 12 000. Les efforts et les milliards investis dans la recherche dans le monde entier ces dernières décennies pour éviter les émissions de CO₂ du béton armé et du béton n'ont guère apporté de progrès. A elle seule, l'industrie du ciment est responsable d'environ neuf pour cent des émissions mondiales de CO₂. Cela est en totale contradiction avec l'exigence d'un mode de construction respectueux de l'environnement.

Le bois absorbe quant à lui quelque 1000 kg de CO₂ par mètre cube pendant la croissance des arbres et l'emmagasine durablement. Cela ne fonctionne toutefois que si le bois n'est pas abandonné à la décomposition ou brûlé mais qu'il est utilisé dans la durée à des fins de construction.

Concernant le campus bernois de la BFH, la structure portante en bois comptait déjà parmi les conditions lors de la mise au concours, mais cette exigence n'a été satisfaite que timidement. Le projet prévoit par ailleurs des éléments qui ne seraient même pas réalisables en béton sans des mesures particulières, ce qui empêche toute solution en bois économique. Cet argument est maintenant avancé parallèlement à d'autres pour justifier la suppression progressive du bois de la structure portante dans la suite de la planification. La construction en bois serait coûteuse. Certes, mais le contraire aussi est possible. Des projets de construction d'envergure similaire tels que le quartier Sue & Til (170 millions de francs) et le centre commercial Lokwerk à Winterthour (200 millions de francs) montrent que correctement planifiée, la construction en bois est plus rapide et moins coûteuse et occasionne des frais d'exploitation moins élevés.

La direction du projet n'a manifestement pas assez conscience de l'importance de la question du CO₂ et de la responsabilité du canton.

Le canton de Berne a commandé un bâtiment volumineux en bois. Il faut maintenant prendre des mesures pour imposer le bois dans la structure portante, les murs, les plafonds et la toiture du campus bernois de la BFH.

Motivation de l'urgence : La phase de projection est en cours, le projet est bien avancé.

Destinataire

- Grand Conseil